

Présidente : Mme Devaux

Présents : Mme Devaux, Mr Bigot, Mme Cochet, M. Jouselain, M. Boussin, M. Brunet, Mme Pihée, Mme Lemoine, M. Hamon, Mme Bayer, Mme Dron, M. Menant, Mme Aschard, Mme Roucaute, Melle Camille Aumond, stagiaire à la Mairie.

Absent : M. Lecomte, excusé.

Secrétaire : M. Jacky Boussin

Convocations expédiées le : 01/09/2014

Compte-rendu affiché le : 18/09/2014

. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité.

. **MISE EN PLACE D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES** :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'une des actions souhaitées par le nouveau conseil était de mettre en place un conseil municipal des jeunes. Profitant de la présence de Camille Aumond, stagiaire à la mairie, elle l'a chargé de faire des recherches sur ce projet. Cette dernière rend compte de ces démarches et confirme qu'il n'existe aucune réglementation sur ce sujet et que chaque commune procède selon ses envies.

Elle donne ensuite lecture d'un projet de règlement intérieur et de fiche d'inscription qu'elle a rédigés. Il conviendra de fixer le nombre de conseillers ainsi que la durée du mandat.

Mme Bayer souligne que la mise en place de cette structure sensibiliserait les jeunes à l'exercice de la citoyenneté et autres activités civiques.

Madame le Maire explique ensuite le déroulement de la procédure : information et invitation des jeunes âgés entre 9 et 17 ans à s'inscrire, formation d'une ou plusieurs listes, rédaction d'un programme, élections et ensuite désignation du Maire.

Cette mise en place se fera sous l'égide de la commission jeunesse.

Afin de toucher un maximum de jeunes, une information sera faite soit par les Echos soit directement dans chaque foyer. Madame le Maire souhaiterait que ce conseil des jeunes soit en place pour le mois de novembre prochain.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE la mise en place d'un conseil municipal des jeunes et CHARGE Madame le Maire et la Commission jeunesse de faire le nécessaire.**

. **PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE** :

Suite à la rencontre avec la Mutualité de l'Anjou, concernant le projet de réhabilitation de l'ancien Presbytère, la commission des bâtiments s'est réunie afin de mettre au point un projet de vie.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre qui a été rédigée et qui reprend les attentes et les souhaits de ce projet qui s'inscrit autour de 5 enjeux majeurs : à savoir :

- **un enjeu social** : en proposant à des personnes âgées non dépendantes mais souffrant de leur isolement, un mode de logement qui leur permet de retrouver du lien social, plus de convivialité, l'enjeu est de répondre à la demande identifiée lors de l'enquête réalisée en 2009 ;
- **un enjeu économique** : en redynamisant le centre bourg, en contribuant à l'activité des services et des commerces destinés à l'ensemble de la population. L'enjeu est de soutenir une population en zone urbaine qui consomme sur la commune pour pouvoir garantir la pérennité des petits commerces de proximité (tabac-presse, coiffeur, boulangerie...) ;
- **un enjeu de santé** : en garantissant aux habitants de St Martin un accès aux soins et de conserver au sein du centre bourg le cabinet du médecin traitant et l'officine de la pharmacie ;

- **un enjeu patrimonial** : en permettant de préserver un bâtiment emblématique de la vie de la commune, avec un style architectural symbolique des bords de Loire tout en lui redonnant une nouvelle vie ;
- **un enjeu écologique** : en s'inscrivant dans une logique de développement durable. Cet ensemble immobilier devra être un exemple d'économie d'énergie et de construction prenant en compte les impératifs de développement durable.

Le conseil Municipal espère que ce projet séduira la mutuelle et espère une réponse favorable et rapide. Sont ensuite évoqués les différentes subventions qui pourraient être attribuées (Adème, PNR, Square des âges, etc...) et favoriseraient l'équilibre du budget de l'opération, chose qui n'avait pas été possible dans le précédent projet.

AVENIR DE LA GARE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération relative à l'achat des terrains autour du bâtiment de la gare et donne ensuite lecture d'une lettre de la SNCF laquelle propose de céder à la commune le bâtiment de l'ancienne gare pour la somme de 45 000 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre contact et d'essayer de négocier à la baisse cet achat, sachant qu'un cas d'accord, l'installation d'une clôture « défensive » assez onéreuse sera nécessaire, compte tenu de la proximité du domaine ferroviaire.

Le conseil municipal **en PREND ACTE et CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

AVENIR DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les précédentes délibérations du conseil municipal relatives à la vente du bâtiment et du terrain de la bibliothèque à la Mutuelle du Ministère de la Justice dont le domaine de la Blairie jouxte cette propriété et qui était intéressée par l'acquisition de ce bien. Elle donne ensuite lecture d'une estimation réalisée par l'étude de Me Saulnier d'un montant de 70 000 à 75 000 €, sachant que le terrain est en zone constructible.

Madame le Maire propose de reprendre contact avec la Mutuelle de la Justice et de négocier cette vente.

Le conseil municipal **en PREND ACTE et CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

PROTOCOLE D'ÉCHANGE STANDARD VERSION 2 (PESV2) :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la procédure de dématérialisation pour l'envoi non seulement de documents administratifs (arrêtés, délibérations, marchés, conventions, etc...) mais également de mandats et titres comptables ainsi que toutes les pièces jointes : factures...

Cette procédure doit être mise en place au 1^{er} janvier 2015 mais la commune ayant accepté d'être commune pilote et ayant réalisé avec succès toutes les étapes de la procédure, un passage à la dématérialisation complète pourrait débuter dès novembre. Pour ce faire et afin de transmettre tous ces documents par internet, l'acquisition d'une licence, d'un hébergement ainsi qu'un certificat (signature électronique) sont nécessaires.

Madame le Maire donne ensuite lecture des différents devis (JVS, OM NIKLES, ADULLACT, CDC FAST) pour ces acquisitions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

• DÉCIDE pour les flux comptables HELIOS de retenir la proposition de JVS, pour une durée de 3 ans,

- **avec l'acquisition d'une licence IXBUS pour la Commune au prix de 150 € HT** (sachant qu'une autre sera nécessaire pour le CCAS au prix de 50 € et idem pour le SIAEPA), **à acquérir une seule fois,**
- **avec un hébergement d'un montant de 72 € HT, à régler tous les ans**, valable pour la commune, le CCAS et le SIAEPA eau et assainissement, il s'agit d'un pack pour 2 000 pièces. Une proratisation du nombre d'acte sera calculée en fin d'année et versée à la commune par le CCAS et le SIAEPA Eau et assainissement,

- avec un certificat (signature) de 81.66 € HT par an qui sera valable pour la commune et le CCAS (sachant que le SIAEPA devra régler également cette somme),
- et l'assurance annuelle au prix de 28.33 € HT par an
- la formation sur place, gratuite.

En ce qui concerne la transmission des actes administratifs, le Conseil Municipal :

- . DÉCIDE de passer par le site gratuit du Conseil Général,
- . CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.

CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES POUR LES NAP : ACTIVITÉS ET TRANSPORTS :

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et compte tenu de la mise en place de Nouvelles Activités Périscolaires et d'un transport le mercredi midi vers le centre des loisirs des Rosiers sur Loire,

Vu le décret n°62-1587 en date du 29/12/1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18,

Vu le décret n°66-850 du 15/11/1966 relatif à la responsabilité des régisseurs,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du CGCT relatifs à la création des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 03/09/2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux Régisseurs de recettes relevant des organismes publics ainsi que du montant du cautionnement imposé à ces agents,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . AUTORISE Madame le Maire à créer une Régie de recettes afin d'encaisser les produits des NAP ainsi que du transport du mercredi matin
- . la CHARGE de nommer le régisseur et
- . l'AUTORISE à signer tous documents relatifs à cette création.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2013 :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2013, communiqué par la CCLL.

Le Conseil Municipal,

- . en PREND ACTE.

Ce document est tenu à la disposition du public dans chaque commune.

Exposé de M. BIGOT, 1^{er} Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport :

Travaux d'enfouissement de réseaux électriques et télécom Rue Dupetit-Thouars :

Les travaux vont débuter le 22 septembre prochain. Les travaux se feront sous circulation dans un premier temps mais la route sera fermée durant une huitaine de jours (sachant qu'elle sera ré ouverte durant le week-end).

Travaux des sanitaires de l'école :

Les nouveaux sanitaires de l'école sont opérationnels. Le personnel communal terminera les dernières finitions au prochaines vacances. Ce nouveau local est très apprécié des enfants et du personnel notamment pour sa facilité d'entretien.

Commission culturelle de la CCLL : Il rend compte de la réunion de la nouvelle commission culturelle de la CCLL. Chaque commune a son identité et gère ses manifestations par l'intermédiaire d'un comité des fêtes (sauf Longué où c'est la commune qui organise). Un état des lieux va être fait au niveau de chaque commune afin de voir quels genres d'animations et donc d'infrastructures pourraient être envisagées (demande de la commune de Longué pour une salle de spectacles avec gradins).

Il rappelle l'article paru dans la presse concernant la nouvelle salle de Saumur qui est loin d'être rentable du fait de sa faible utilisation et pose la question de la légitimité d'une autre salle dans un périmètre proche.

Divers : la voiture stationnée devant le cimetière va être enlevée (enquête de gendarmerie en cours) et la fête de la bière est organisée par le Club de Rugby.

. Exposé de Mme COCHET, 2nde Adjointe, économie, tourisme, Communication :

Les Echos : La commission communication travaille actuellement sur les échos à paraître au mois d'octobre. Un des articles de ce numéro sera consacré aux entreprises communales.

Tourisme : elle informe le conseil municipal qu'elle a pris contact avec Mr Charbonneau du Comité Départemental du Tourisme, ce dernier va venir faire le tour de nos installations et sites touristiques afin de voir si des améliorations ou des aménagements sont nécessaires et à quels financements ou subventions ce genre de dossiers pourraient prétendre. Elle rappelle également l'écho label, très tendance dans le tourisme et qui pourrait être mis en place sur la commune. Les propriétaires du terrain de camping sont d'accord pour être projet pilote.

Commerces : concernant le tabac-presse qui a été mis en liquidation, une personne a déposé un dossier pour sa reprise, dossier qui demande encore à être finalisé.

. Exposé de M. JOUSSELAIN 3^{ème} Adjoint, urbanisme voirie, environnement :

Les travaux de renforcement du parapet Levée de la Loire ont été attribués à l'entreprise Luc Durand et débuteront le 22 septembre prochain et jusqu'à fin octobre. La circulation continuera de se faire sous alternat.

Les travaux de voirie CCLL : à la Clairegeaudière sont réalisés mais demande un temps de séchage plus long. Quant à la Rue Dupetit-Thouars, dès que les travaux d'enfouissement des réseaux seront terminés, ceux de voirie : pose de bordures débuteront. L'enrobé sera ensuite réalisé en fonction des conditions météorologiques.

Commission voirie-urbanisme : s'est réunie et un point a été fait sur l'ensemble de dossiers qui ont été traités ainsi que ceux en cours. La commission a ensuite fait le tour des chemins afin de décider lesquels seront inscrits au programme de fonds de concours de la voirie 2015 de la CCLL. Ont été retenus : la VC n°3 dite des Folies, ainsi que la VC n°8 dite des Grands Champs. L'estimation de ces travaux est de 40 854 € HT. Le conseil municipal valide ces choix. La commission a également souhaité retenir comme projet l'aménagement des parterres dans le bourg, avec plus de plantes vivaces, un peu de pelouse et ainsi moins d'arrosage.

Divers : Une commande de panneaux sera faite à la rentrée et des plantations seront réalisées en début d'année. Les pompiers sont intervenus pour un feu de bord de route sans gravité.

. TRAVAUX DE CURAGE DE FOSSÉS :

Monsieur JOUSSELAIN rappelle au Conseil Municipal que lors de la précédente commission voirie, il avait été prévu de mettre au programme 2014 le curage de fossés vers les Grands-Champs. Il présente ensuite les 2 devis reçus :

- TP PINEAU : 0.92 € le ml, sans frais de déplacement, soit 874 € HT pour 950 ml
- LIHOREAU : 1.00 € le ml + 90 € frais de déplacement soit 1 040 € HT pour 950 ml.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

. DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise PINEAU au prix de 0.92 € le ml

. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.

. Exposé de M. BRUNET Conseiller délégué école et culture :

Ecole : Les effectifs de l'école à la rentrée sont de 110 enfants. Un nouveau maître a été nommé. Concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, tous les animateurs prévus sont présents et les activités se mettent en place sans trop de problème, quelques détails d'intendance restent à régler : mobilier, lieu de prise en charge et de sortie des enfants, rien d'important.

Les activités prévues dans la salle du haut dans la mairie ont finalement été transférées dans la salle de peinture de l'école, lieu plus pratique et de plain-pied.

Les intervenants s'adaptent bien, sont très sensibles au projet mis en place et agréablement surpris par les enfants. La stabilité de l'équipe enseignante ainsi que le travail réalisé ont permis de relever le niveau de l'école de manière importante. Mr Hamon confirme également cette impression au niveau du collègue.

Le service de car mis en place le mercredi midi a fonctionné mais avec un peu de retard dans ce premier ramassage. Seuls 2 enfants en ont profité.

L'école bénéficie d'un maître supplémentaire en la personne de Melle Latanière qui viendra en soutien des autres professeurs.

Culture : Préparation d'une exposition sur Saint Martin pendant la 1^{ère} guerre mondiale à partir des archives de la commune et de documents prêtés par des St Martinien ou autres personnes. L'exposition se déroulera du 7 au 12 novembre 2014. Une inauguration est prévue le vendredi 7 à 19 heures.

Téléthon : Il vient d'en tirer le programme et demande que chacun retienne les dates du 15 et 16 novembre.

Démission : M. Brunet fait ensuite part au Conseil Municipal de son souhait de démissionner de sa fonction de conseiller municipal après avoir, comme il s'y était engagé, mis en place la réforme des rythmes scolaires. Compte tenu de la parité et n'ayant pas retrouvé son poste d'adjoint, il avoue ne pas avoir pu trouver dans l'organisation de la nouvelle équipe municipale une place dans laquelle il se sente à l'aise et puisse apporter à la gestion de la commune ce qu'il croyait pouvoir y apporter.

DIVERS :

PAYS SAUMUROIS : est en pleine procédure de révision du SCOT, le premier dossier ayant été refusé, le Préfet est donc très attentif à ce dossier et particulièrement vigilant à la conservation des terres agricoles.

Dans le cadre de l'installation de la fibre optique, le SIEMML a été désigné pour s'en occuper.

Le financement quant à lui pourrait être assuré par les EPCI.

CCLL : a proposé de faire les diagnostics d'accessibilité pour les commerçants. 3 commerces de Saint Martin ont sollicité cette procédure.

Madame le Maire rappelle aux Conseillers **le vide-greniers organisé par le comité des fêtes** ce dimanche 14 septembre au Port.

Une réunion de préparation pour la rando-ferme est prévue le 24 septembre à 20 h 30 à la salle Milsonneau. Tous les agriculteurs seront convoqués.

Aménagement de la cour de l'école : les enfants souhaitent des tables et bancs pour s'asseoir, En cas de plantation d'arbre, réfléchir à l'espèce afin d'éviter les fruits, baies et feuilles caduques.

INTERVENTION DE M. BOUSSIN :

CCAS : Une nouvelle date est fixée pour le repas des aînés, afin que les enfants des écoles puissent participer. La première date retenue se trouvait durant les vacances scolaires.

La date du **16 octobre** est donc arrêtée et la réalisation du repas sera confiée au restaurant de la roix-Rouge. Une délégation du CCAS rencontrera les propriétaires afin d'en fixer le coût et le menu.

Prochaine réunion du CCAS le 13 octobre à 18 heures.

Maisons fleuries : La date de remise des prix est fixée au Vendredi 5 décembre 2014 à 18 h 30 au centre culturel.

INTERVENTION DE MME DRON : relative au nettoyage du placard du centre culturel.

Le nécessaire a été fait et seuls quelques ballons ont été récupérés et donnés à l'école.

INTERVENTION DE MME BAYER : qui informe le conseil de la fête de l'équitation.

